



Harmonisation de l'IPM en abattoir de porcs

Éléments de contexte :	La formation sur l'harmonisation des pratiques de l'inspection <i>post mortem</i> doit permettre aux participants d'actualiser leurs connaissances, de prendre en compte les dangers autres que ceux révélés par les lésions macroscopiques, tels que les contaminations de surface, et ceux pouvant être suspectés lors de l'examen des informations sur la chaîne alimentaire (ICA).
Objectifs :	Être capable : <ul style="list-style-type: none">- de réaliser les techniques d'inspection post mortem en abattoir de porcs, en conformité avec les évolutions réglementaires récentes,- de reconnaître les lésions dangereuses pour la santé publique,- d'appliquer la consigne.
Public concerné :	Préposés sanitaires, Techniciens, IAE. <u>Priorité aux préposés en abattoir de RUMINANTS inscrits au stage d'adaptation</u>
Contenu proposé :	Le métier de l'inspecteur en abattoir de porcs : <ul style="list-style-type: none">- les rappels réglementaires et d'anatomopathologie,- les sanctions de l'inspection et la conduite à tenir,- le point sur l'évolution vers l'inspection visuelle sur la chaîne d'abattage,- les informations sur la chaîne alimentaire,- Travaux pratiques en salle et en abattoir.
Intervenants :	Formateurs spécialisés, référents, enseignants d'école vétérinaire.
Dates :	Du 17 au 20 octobre 2022
Date limite d'inscription :	19 septembre 2022
Durée :	3,5 jours
Lieu :	INFOMA - CORBAS
Nbre de participants maximum :	20
Responsable pédagogique :	Adel BEN YOUSSEF
Responsable administratif :	Sylvie RANNEAUD
Information :	Site Intranet : http://intranet.infoma.agri/ Site Internet : www.infoma.agriculture.gouv.fr formco.infoma@agriculture.gouv.fr
Frais d'inscription :	423,5 € - Exonération des frais d'inscription pour les agents du MAA, du MTE, de leurs opérateurs et pour les agents des autres ministères
Code RenoiRH formation :	NINALS0006 – Session 2022-0001
Informations complémentaires	L'inspection post mortem en abattoir de porcs tient compte des conditions hygiéniques de l'abattage, des résultats de l'examen ante mortem, et de toute information pertinente sur les conditions d'élevage (informations sur la chaîne alimentaire). La bonne prise en compte de ces éléments est nécessaire pour la transition vers l'inspection visuelle.